



Le Trait d'Union

www.payerne.ch

Journal officiel de la Commune de Payerne, N° 49

Décembre | 2018

Editorial



Chers Payernoises
et Payernois,

Les premières
brumes et les
premières gelées
pointent leur nez
et annoncent déjà
la fin de l'année
2018.

Depuis fin octobre, les travaux de réfection de la Place du Marché ont débuté et se termineront en automne 2019. Ces travaux vont quelque peu modifier nos habitudes de circulation et de stationnement. Mais l'événement nouveau de cette fin d'année est l'ouverture de la première ligne du bus urbain. Nous devons nous adapter à ce nouveau mode de déplacement.

Pour les fêtes de Noël, la Commune, en partenariat avec la SIC, vous propose une nouvelle décoration des devantures de magasins, ce qui donne une ambiance plus chaleureuse de nos rues commerçantes. La création, l'élaboration et la pose de celles-ci ont été réalisées par les collaborateurs communaux. La suite des décorations sera construite et posée par étapes. D'ici deux, voire trois ans, la majorité des magasins en sera parée.

Depuis une dizaine de jours, l'éclairage nocturne des fêtes de fin d'année brille de tous ses feux et donne une ambiance chaleureuse et festive, propice à flâner et à s'attarder devant les vitrines de nos commerçants.

Un Noël blanc est toujours un moment magique et féérique. J'espère que, pour cette fin d'année, la neige fasse aussi partie de la fête.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter à tous de bonnes et joyeuses fêtes de Noël et tous mes vœux pour 2019.

Eric Küng, Municipal



Photo: G. Noverraz

Joyeux Noël et Bonne année 2019

LES INFORMATIONS MUNICIPALES

Dans cette **Edition**

- 2 Les informations Municipales**
 - ◊ Communication des décisions municipales en 2018
 - ◊ Rue de Guillermaux
- 4 Le portrait**
 - ◊ Un collaborateur se présente
 - ◊ Rencontre intergénérationnelle
 - ◊ Présentation d'une société locale
 - ◊ 1001 Histoires
- 6 les Evenements**
 - ◊ Ligne de bus urbaine
- 8 les avis officiels**
 - ◊ Salage et déneigement
 - ◊ Guichet cartographique
- 9 Les avis officiels**
 - ◊ Action «Ville propre»
 - ◊ Travaux
- 10 Les actualités**
 - ◊ Sport week-end
 - ◊ RailFair, une aide aux voyageurs de Payerne
 - ◊ Brandons de Payerne, du 8 au 11 mars 2019
 - ◊ Nocturnes
- 12 Le calendrier**
 - ◊ Horaires de fin d'année
 - ◊ Prochaines manifestations

Rédaction

Editeur :
Municipalité de Payerne

Responsable rédactionnel :
M. Stéphane Wicht

Contact :
e-mail : tdu@payerne.ch
Tél : +41 (26) 662 66 26

Équipe de rédaction :
A. Hochuli, rédactrice
C. Maillat, rédactrice
J. Mora, rédacteur
F. Leuthold, mise en page et impression

Parution :
4 fois par année

Distribution : Journal gratuit - tous ménages

Communication des décisions municipales en 2018

Préavis adoptés par la Municipalité

Préavis n° 12/2018

Statuts de l'Association Intercommunale des Eaux du Puits de la Vernaz (AIEPV)

Par ce préavis, la Municipalité sollicite le Conseil communal pour l'approbation des statuts de la future Association Intercommunale des Eaux du Puits de la Vernaz (AIEPV) qui réunit les Communes de Payerne et de Corcelles-près-Payerne. La création de cette association a pour but l'exploitation future des eaux du Puits de la Vernaz et le renouvellement de la concession y relative.

Préavis n° 13/2018

Nouveau concept sécuritaire de la Ville de Payerne

Ce préavis, comme son nom l'indique, propose au Conseil communal un nouveau concept sécuritaire pour la Ville. En effet, dans son programme de législature, la Municipalité a exprimé son désir de poursuivre ses efforts pour une police proche du citoyen. La convivialité des espaces publics et le renforcement des espaces verts font l'objet de ses priorités. Diverses actions telles que l'installation d'un système de vidéosurveillance, l'application du règlement sur la prostitution, la mise en place du projet RailFair et l'action du secteur jeunesse et intégration ont d'ores et déjà été menées alors que certaines sont en cours. Il s'agit notamment d'établissements de diagnostics de quartier et d'inventaire des places de jeux. A futur, il est prévu le renforcement des unités au secteur de la Sécurité publique (2 ETP supplémentaires), secteur qui verra son organisation modifiée par la mise en place d'un tournus en soirée. Enfin, il est également proposé au Conseil communal une présence complémentaire en ville et dans les quartiers par des médiateurs urbains.

Préavis n° 14/2018

L'actuel arrêté d'imposition de notre Commune, valable pour les années 2017 et 2018, a été adopté par le Conseil communal le 6 octobre 2016 et approuvé par la Cheffe

du Département des Institutions et de la Sécurité, conformément à la publication dans la Feuille des Avis Officiels. Il est donc nécessaire aujourd'hui de le renouveler. Les négociations obtenues avec le Canton pour 2019 et 2020 ainsi que les recettes fiscales annuelles prévisibles et les bons résultats des années précédentes permettront à la Commune d'absorber les charges inhérentes au développement futur de la Ville ainsi que la perte due à la RIE III. Dans ce contexte, la Municipalité propose au Conseil communal un maintien du taux communal actuel à 75% pour 2019.

Préavis n° 17/2018

Création du Groupement Forestier Broye-Vully (GFBV)

Par ce préavis, la Municipalité sollicite le Conseil communal pour l'approbation des statuts du futur Groupement Forestier Broye-Vully.

Le Groupement forestier Payerne-Avenches (GPA) et la Corporation forestière de la Basse-Broye (CBB) projettent de fusionner au 1er janvier 2019. De ce projet de fusion résulte la création du Groupement Forestier Broye-Vully (GFBV) en tant qu'unité de gestion unique pour les forêts publiques de la Basse-Broye, tant vaudoises que fribourgeoises.

Le Groupement Forestier Broye-Vully (GFBV) est créé dans le but de constituer un centre de compétences régional pour la gestion durable et rationnelle des forêts de ses membres en collaboration avec les entreprises privées spécialisées.

Ses objectifs prioritaires sont de :

- créer une entreprise avec des structures d'administration et de direction unifiées ;
- constituer une équipe forestière professionnelle performante et attractive ;
- rationaliser les travaux tout en garantissant les valeurs patrimoniales des forêts ;
- optimiser le résultat opérationnel et développer le potentiel d'investissement.

LES INFORMATIONS MUNICIPALES

Préavis n° 19/2018

STEP régionale « L'Eparsse » Adoption des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux

La législation fédérale sur la protection des eaux a été adaptée en 2014 et exige la mise en œuvre de traitements avancés afin de réduire la charge en micropolluants dispersée dans l'environnement. Les Communes ayant l'obligation de traiter efficacement les eaux usées (Loi sur la Protection des Eaux contre la Pollution, LPEP 814.31-Art. 29) et vu les installations actuelles vieillissantes, la régionalisation du traitement dans une nouvelle station a été privilégiée pour des raisons de rationalisation des coûts et d'efficacité de traitement.

La mise en place du traitement avancé des micropolluants pourra intervenir dès la construction, avec le dépassement du seuil des 24'000 habitants raccordés, critère permettant l'octroi des subventions vaudoises (35%) sur les investissements liés à l'amélioration des traitements biologiques (nitrification), ainsi qu'à la subvention fédérale (75%) pour le traitement des micropolluants.

Préavis n° 21/2018

Demande de crédit pour la mise en séparatif des infrastructures d'assainissement à l'impasse Mauborget

Par ce préavis, la Municipalité sollicite le Conseil communal pour l'octroi d'une demande de crédit concernant la réalisation de la mise en séparatif de l'évacuation des eaux à l'impasse Mauborget. En effet, le bâtiment, actuellement en cours de construction, devra pouvoir se raccorder aux installations communales d'assainissement d'ici le mois de février 2019.

Préavis n° 22/2018

Prolongation du Droit de superficie Distinct et Permanent (DDP) en faveur de la Société de Cavalerie de Payerne

La Société de Cavalerie de Payerne est propriétaire du Droit de superficie Distinct et Permanent (DDP) désigné au Registre Foncier selon feuillet n° 5109 d'une surface de 1444 m², sur la parcelle RF n° 5085 dénommée La Banderette.

Ce Droit de superficie Distinct et Permanent a été accordé par la Municipalité le 27 mai 1980 pour une durée de 30 ans afin d'y permettre la construction d'un manège. Ce DDP a été prolongé, en 2010, pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 26 mai 2025, ceci en vertu de l'autorisation générale accordée à la Municipalité en début de législature.

Afin que la Société de Cavalerie de Payerne puisse entreprendre des travaux de réfection de la structure porteuse du manège et

obtenir des possibilités de financement, la Municipalité propose, par le biais du présent préavis, de prolonger le Droit de superficie Distinct et Permanent en faveur de la Société susmentionnée pour une durée de 20 ans, soit jusqu'au 26 mai 2045.

Retrouvez tous les préavis complets sur www.payerne.ch **CM**

Personnel communal

Engagements :

- Monsieur **Lionel Bohler**, engagé du 1^{er} décembre 2018 jusqu'en juin 2019, en qualité d'agent d'exploitation bâtiments, rattaché au secteur Exploitation Bâtiments. Il s'agit d'un remplacement de poste vacant au 31 décembre 2018
- Monsieur **Jacques Oberson**, engagé au 1^{er} décembre, en qualité de monteur en réseau d'eau, rattaché au secteur des Eaux. Il s'agit d'un remplacement de poste vacant depuis le 1^{er} novembre 2018
- Madame **Patricia Pichon**, engagée du 1^{er} décembre 2018 au 28 février 2019 en qualité de collaboratrice administrative, rattachée au Service à la population. **AKA**

Rue de Guillermaux

Fermeture et restriction de circulation

Depuis le 22 novembre dernier, la rue de Guillermaux a dû être fermée à la circulation routière, dans le secteur compris entre la rue des Berges et l'impasse de la Ruche.

En effet, à la suite de travaux d'entretien courant des collecteurs communaux par curages, réalisés début novembre, il est apparu qu'une quantité anormale de matériaux était évacuée d'un des collecteurs. Un passage de caméra a confirmé la rupture en trois endroits de la structure en béton de la canalisation, entraînant un décompactage lent du remblai par vidage de ce dernier.

Dans un premier temps, après avoir nettoyé la conduite, une intervention par l'intérieur a été entreprise au moyen de robotique. Deux

dégâts ont pu être stabilisés, permettant ainsi d'accéder à la dernière rupture du collecteur qui, malheureusement, s'est révélée



Travaux à la rue de Guillermaux

impossible à traiter de l'intérieur. Des forages de reconnaissances ont ainsi été effectués depuis la chaussée, permettant de définir au plus juste l'intervention sur le collecteur par excavation, débutée le 28 novembre dernier.

Pour ce faire, un blindage a été mis en place, permettant une excavation sur une profondeur comprise entre 5 et 6 mètres. Une fois dégagé, le collecteur sera remplacé sur une dizaine de mètres, enrobé de béton, puis la fouille remblayée. La pose du revêtement bitumineux suivra.

Durant toute la phase des travaux, des investigations sont menées afin d'identifier la cause des ruptures de la canalisation et prendre les mesures nécessaires à la sécurisation de la route lors de sa réouverture.

Dans la mesure du possible, l'accès carrossable aux propriétés privées a été maintenu, de même que le transit piétonnier.

Tout est mis en œuvre afin de permettre la réouverture de la rue de Guillermaux avant les fêtes de Noël. **FM**

LE PORTRAIT

Un collaborateur se présente

Portrait de Serge Duc, collaborateur au secteur Atelier

Des salles de gym à l'atelier

Serge est né le 29 avril 1961 à Payerne. Il a eu trois enfants, Logan, Anaëlle (†) et Noa, et est à présent divorcé. Après avoir suivi toutes ses classes primaires à Payerne, il a poursuivi son cursus secondaire à Cousset, en voie générale. En sortant de l'école, Serge a fait un apprentissage de menuisier dans l'entreprise Jomini SA, qui était située à la rue de la Boverie. Au niveau de l'expérience professionnelle, Serge a su se diversifier en travaillant dans d'autres branches très variées telles que la miroiterie, la charpente, l'ébénisterie et l'étanchéité. A chaque fois, ce furent bien quelques mois qui lui ont apporté une expérience remarquable et de la diversité dans ses compétences. Il a également suivi les cours du brevet fédéral de maintenance en bâtiment pendant deux ans.

Toutes ses compétences, et surtout cette formation de deux ans, ont certainement fortement contribué à lui ouvrir les portes de la Commune. Serge commence à travailler en avril 1999 au sein de l'Administration, en tant que concierge. Ce poste, il l'occupera durant 18 ans. Tout ce temps, Serge l'a passé en tant que concierge responsable pour le pavillon et le centre sportif des Rammes



Serge Duc au travail

ainsi que pour l'Ancien Hôpital. En 2018, suite au départ en retraite du titulaire, il change de poste et reprend le place de menuisier de la Commune. Serge a toutes les qualités requises : beaucoup d'expérience, de l'imagination et une bonne capacité à proposer des solutions lorsque tout ne se

déroule pas comme prévu. Les demandes qu'il reçoit des autres secteurs par l'entremise de son chef, Monsieur Bieri, sont vraiment variées : réparations diverses, fabrication d'armoires, de portes ou le stand de la cave pour le comptoir, le travail n'est jamais le même.

Serge se sent bien à son poste de menuisier. Il garde de ses années de conciergerie un excellent souvenir des contacts noués avec les maîtres et maîtresses des Rammes, de l'Ancien Hôpital et de l'école professionnelle ainsi que les différentes sociétés locales avec lesquels il a beaucoup interagi.

Son temps libre, Serge l'occupe en jardinant et en bricolant, mais a de l'intérêt pour énormément de domaines. Il a fait partie, entre autres, des comités du Yeti, du club de football, dont il a aussi été entraîneur pour les juniors et les actifs. Aimant les Brandons, Serge a décoré les vitrines avec les Barbouilleurs, participé à plusieurs chars et fait partie d'une guggen. Il est aussi un ancien membre des Potes au feu de Payerne, lui qui aime la bonne cuisine.

AH

Rencontre intergénérationnelle

Le mercredi 3 octobre, une rencontre intergénérationnelle a eu lieu au centre socioculturel de Payerne situé à la Fermenta.

Le chœur des aînés de Payerne est venu chanter son répertoire pour les enfants du centre de vie enfantine «Les Passerelles» ainsi que pour les dames du «café contact» accompagnées de leurs enfants.

Après avoir écouté les chansons de la génération des aînés, les enfants ont chanté à leur tour des comptines. C'est à travers les rires et les mélodies que les deux générations se sont rencontrées et ont pu échanger leurs expériences musicales. Finalement, un goûter a été proposé à la fin du divertissement afin de terminer l'après-midi par quelques petites gourmandises et des échanges amicaux. **DB**



Les personnes présentes lors de la rencontre intergénérationnelle

LE PORTRAIT

Présentation d'une société locale

Le Broye Basket



Né d'une fusion entre BBC Payerne et BBC Estavayer, Broye Basket a soufflé ses 20 bougies la saison passée.

Évoluant dans le championnat fribourgeois, Broye Basket a à cœur de promouvoir le basket dans notre région et peut compter sur des membres investis dans le club depuis ses débuts, mais aussi d'une jeune génération prometteuse et motivée !

Mouvement juniors

Le club compte cinq équipes juniors, avec des enfants âgés de 5 à 17 ans. Toutes les équipes sont encadrées par des entraîneurs compétents et formés. Le but est de faire découvrir ce sport aux jeunes, tout en leur apprenant les bases collectives et individuelles qu'exige ce sport. Le respect des valeurs liées au sport, comme le fair-play et l'esprit d'équipe ont une place importante au sein de la formation de ces jeunes. Tout le mouvement junior s'entraîne et joue à Payerne.

Les seniors

Les enfants du club grandissent et dès 15 ans pour les filles et 17 ans pour les garçons, ils ont la possibilité de rejoindre le mouvement « senior ». Le club compte une équipe féminine et une équipe masculine. Ces messieurs évoluent dans le championnat fribourgeois, en 2^e ligue cantonale, tandis que les dames évoluent dans un championnat réunissant Neuchâtel, Bern et Fribourg en 3^e ligue.

Les activités « externes »

En dehors du terrain, le club vit aussi. Hormis l'organisation des tournois pour les 5-13 ans, le club gère un bar lors de l'Estivale open air d'Estavayer-le-Lac, avec l'aide des membres adultes du club et organise un loto à Estavayer-le-Lac.

Ce printemps, « la journée du Broye Basket » fera son grand retour avec un concept quelque peu revisité. L'idée est de réunir tous



Joueurs du Broye Basket

les membres du club et leur famille, qui vont vivre le club tout au long de la saison.

Le club a inauguré sa page Facebook pour ses 20 ans. Pour connaître toutes les actualités, n'hésitez plus et followez le club.

Pour tous renseignements : info@broyebasket.ch
Facebook « Broye Basket » **Broye Basket**



Membres du Broye Basket

1001 Histoires

Animations en portugais pour les familles avec enfants en bas âge

Le projet « 1001 Histoires » dans les langues du monde de l'Institut suisse Jeunesse et Médias est soutenu par la Ville de Payerne et par le Canton du Vaud. Des animations en portugais ont lieu depuis avril 2016. Actuellement le Collège Derrière-la-Tour accueille les animations réalisées par Madame Cristiana Brito, habitante de Payerne.

Ce projet facilite le contact des parents et des enfants de 0 à 6 ans avec la langue du récit (histoires, comptines, jeux) dans le cadre sécurisant de la famille et du groupe. Les rencontres sont gratuites et sans inscription. Leurs objectifs sont, entre autres, de :

- favoriser l'éveil à la langue maternelle et stimuler l'imaginaire ;
- renforcer le lien parents-enfants ;
- soutenir et reconnaître le rôle des parents ;
- permettre d'initier des solidarités inter-familles ;
- consolider la langue maternelle pour faciliter l'accès au français.

Pour plus de renseignements : bianca.zanini@isjm.ch - 021 311 52 20 (Institut suisse Jeunesse et Médias).

Agenda 2019 (en portugais)

Collège Derrière-la-Tour : Rue Derrière-la-Tour 1 (Aula)

Les samedis à 10 h 00 : 12 janvier, 9 février, 9 mars, 13 avril, 11 mai, 8 juin, 14 septembre, 12 octobre, 9 novembre, 7 décembre.

Contact : Mme Cristiana Brito : 079 814 45 11

LES EVENEMENTS

Ligne de bus urbaine



Depuis une dizaine d'années, dans les esprits germait l'idée de créer une ligne de bus pour la Ville.

Lors de la mise à l'enquête du Plan Partiel d'Affectation de la zone de la Coulaz, l'Etat posait des conditions dont l'obligation de créer une ligne de bus urbain. Dans les négociations entre la Commune et les promoteurs du complexe des Rives de la Broye, cette demande a été intégrée dans

l'élaboration du futur projet d'habitation.

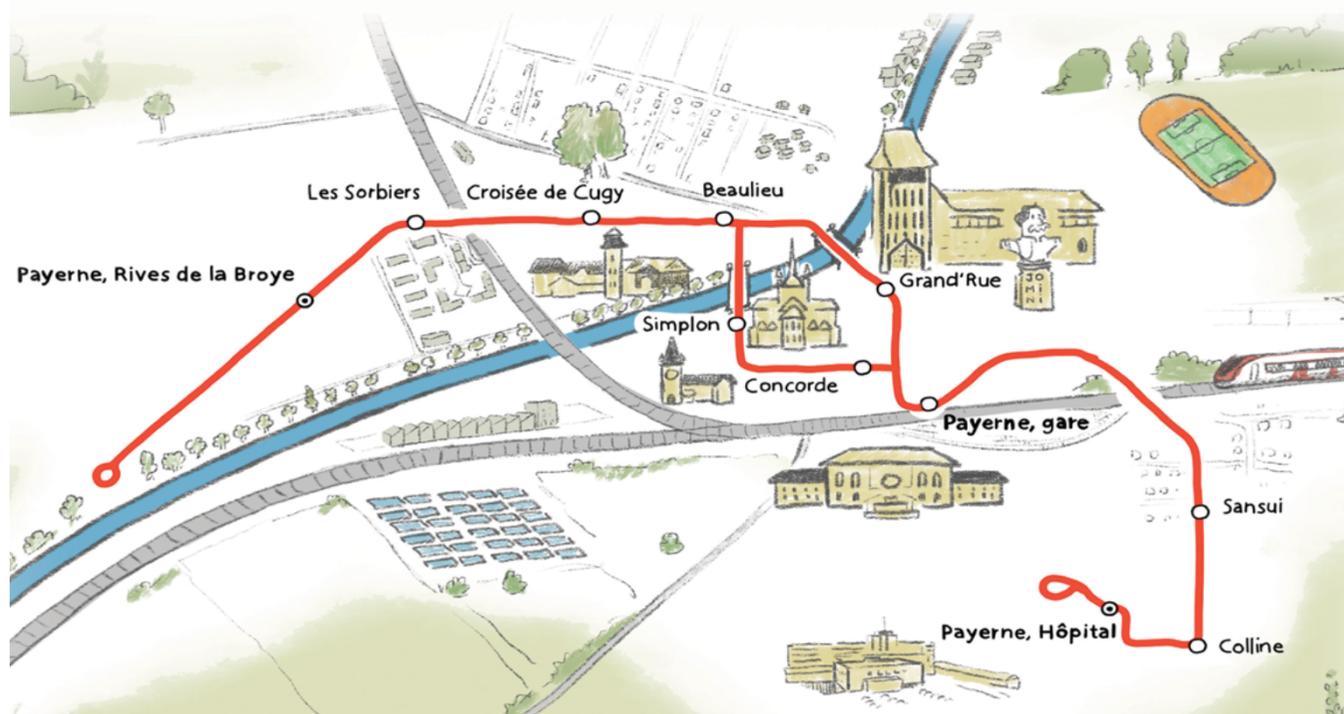
Après des mois de travaux pour la mise en exploitation, cette ligne de bus urbain est opérationnelle dès le 10 décembre. Le bus blanc aux couleurs de la ligne graphique de la Ville traverse Payerne depuis les Rives de la Broye, en passant par la gare en direction de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB). Le temps de parcours est d'une quinzaine de minutes. L'horaire de cette première ligne de bus est planifié en fonction des horaires des trains. Durant les travaux à la rue de Guillermaux, le parcours de la ligne de bus est modifié passant ainsi par la rue de Lausanne et l'arrêt «Simplon» est déplacé.

Ouverture le 9 décembre 2018

Ce nouveau mode de déplacement permettra d'accéder au centre-ville sans prendre un véhicule privé ou sans un trop long trajet à pied. Afin de donner la possibilité d'acquérir un titre de transport, la Commune met en place un système de subventionnement des cartes mensuelles et annuelles. Le marche à suivre pour l'obtenir est décrite sur l'affiche ci-contre.

Réservez un bon accueil à votre nouvelle ligne de bus urbain et retrouvez les horaires de la ligne n° 20.571 sur www.payerne.ch/vie-pratique/mobilite.

EK



- 0 Payerne, Rives de la Broye
- 0 Payerne, Les Sorbiers
- 1 Payerne, croisée de Cugy
- 2 Payerne, Beaulieu
- 3 Payerne, Simplon
- 5 Payerne, Concorde
- 7 Payerne, gare
- 10 Payerne, Sansui
- 13 Payerne, hôpital

- 1 Payerne, Colline
- 2 Payerne, Sansui
- 6 Payerne, gare
- 9 Payerne, Grand'Rue
- 10 Payerne, Beaulieu
- 11 Payerne, croisée de Cugy
- 15 Payerne, Rives de la Broye

Temps de parcours approximatif : 13 minutes

Temps de parcours approximatif : 15 minutes

Comment obtenir 40% de subvention après l'achat, au guichet CFF, d'un abonnement mensuel ou annuel ?

- Téléchargez le formulaire via le site internet de la Commune www.payerne.ch
- Obtenez le formulaire directement à la Bourse communale, à la rue de Savoie 1.

LES EVENEMENTS

BUS URBAIN
Payerne

OFFRE SPÉCIALE

- 40 %

POUR LES HABITANTS DE PAYERNE SUR LES ABONNEMENTS MENSUELS ET ANNUELS

COMMENT CA MARCHE ?

1

2

3

Etre habitant de la Commune

Avoir acheté son abonnement au guichet d'une gare CFF

Obtenir et compléter un **formulaire de subvention** :

- par internet
- au guichet de la bourse communale

Ramener ou envoyer le formulaire complété à la bourse communale pour remboursement ou traitement

LES AVIS OFFICIELS

Salage et déneigement

Qui dit hiver, dit neige et gel. Nous souhaitons vous présenter le travail du secteur EDP (Entretien du Domaine Public – anciennement voirie) et du secteur des Parcs et Promenades, qui œuvrent pour votre sécurité lorsque les frimas de l'hiver arrivent.



Travaux de salage et de déneigement

Gel

La personne de piquet commence sa journée à 03 h 00 et effectue une surveillance générale pour le gel et la neige. En cas de gel, le collaborateur se charge d'appeler aux alentours de 04 h 30, au minimum 3

personnes pour saler les routes, 2 autres pour saler les trottoirs et, enfin, 4 personnes pour saler les diverses passerelles et autres escaliers. Tous ces collaborateurs arrivent dans la demi-heure suivant l'appel, afin que dès 05 h 00 les endroits stratégiques puissent être sécurisés et opérationnels pour 07 h 00. Les collaborateurs poursuivent ensuite leur journée de travail selon l'horaire normal, soit jusqu'à 17 h 00.

Selon les conditions météorologiques, le salage peut se prolonger jusqu'à 21 h 00. La reprise des services débute à 04 h 00 le lendemain.

Neige

Dans le cas de chutes de neige, la personne de piquet appelle ses collègues entre 03 h 00 et 03h30. En tout, ce ne sont pas moins de 15 personnes du secteur EDP, sur un effectif de 20, qui peuvent être mobilisées, ainsi qu'une partie des collaborateurs du secteur des Parcs et Promenades, qui salent et déneigent.

Suivant l'effectif disponible, le déneigement, y compris les places de parc, etc., peut durer de 04 h 00 à 10 h 00. Il va sans dire que le déneigement continue tant qu'il neige, cependant, le personnel nécessaire au bon déroulement du ramassage des déchets et autres manifestations change d'activité à 07 h 00 pour assurer le travail minimum. Dès cet hiver, le salage sera restreint et limité aux endroits dangereux comme les montées/descentes et liés aux lignes de bus, ceci pour des raisons d'économies et d'écologie principalement. **JFB**



Travaux de déneigement

Guichet cartographique

L'information sur le territoire pour tous

Depuis 2010, la Direction des travaux met à disposition des services communaux un guichet cartographique électronique.

Publié sur l'intranet communal, il propose diverses couches d'informations géographiques ayant trait, notamment, au patrimoine communal, aux infrastructures souterraines, aux plans liés à l'aménagement du territoire, aux zones de stationnement, etc. Ces nombreuses thématiques offrent un outil adapté pour mener à bien les travaux d'utilité publique.

Aujourd'hui, l'Administration communale désire faire profiter le public d'une partie de ces informations. Destiné prioritairement aux personnes averties et aux professionnels ayant un lien avec la gestion du territoire, le guichet cartographique permet également aux citoyens payernois de consulter des géodonnées, comme par exemple, la gestion

du stationnement, la collecte des déchets, la recherche d'une adresse, d'une parcelle, d'un propriétaire et bien d'autres informations encore. Ces thématiques peuvent par la suite être complétées selon les besoins des différents services et des utilisateurs.

La Ville de Payerne favorise également l'accès et la réutilisation de ses géodonnées via la plate-forme de l'Association pour le

Système d'Information du Territoire Vaudois, www.asitvd.ch, qui permet de commander des éléments géographiques et d'obtenir une meilleure visibilité des informations notamment pour le milieu professionnel.

Toutes les informations concernant le guichet cartographique, geoweb.payerne.swiss, sont aujourd'hui disponibles via le site internet de la Commune www.payerne.ch. **DC**



Visuel du guichet cartographique

LES AVIS OFFICIELS

Action «Ville propre»

Depuis un certain temps déjà, la Ville de Payerne est confrontée à diverses incivilités, telles que déchets ou déjections canines laissés dans les espaces publics, négligeant ainsi les poubelles réservées à cet effet, dépôt de sacs non officiels ou en dehors des périodes de ramassage.

Pour faire face à ces négligences, la Municipalité a d'abord mis sur pied, en 2017, une campagne de sensibilisation, basée sur la communication. A cet effet, des affiches ont été exposées en ville et sur les véhicules de collecte et un cube en plexiglas rempli de déchets sauvages a été exposé sur la place Général Guisan. Si le résultat de ces actions était encourageant, il restait néanmoins insuffisant. Afin de remédier à cette problématique, la Municipalité a décidé de poursuivre la sensibilisation de la population, et imposer des sanctions aux fautifs.

Cependant, malgré ces démarches, il y a encore trop d'incivilités constatées jour après jour. Les poubelles publiques se remplissent de sachets en plastiques pleins de déchets ménagers, des sacs poubelles, officiels ou

non, sont déposés à tout moment dans les rues. Cela représente entre 10 et 12 sacs de 110 litres par jour. Les sacs déposés sur la chaussée après le passage du camion le restent ainsi jusqu'au prochain passage. Par exemple, un sac déposé un mardi après-midi restera dehors jusqu'au vendredi matin, avec de grandes chances qu'un animal l'éventre, étalant les ordures partout.

Un employé de piquet passe entre 05 h 00 et 08 h 00 chaque samedi et dimanche et ramasse les déchets de la nuit, mais cela n'est pas toujours suffisant pour garantir la propreté de notre Ville. Nos collaborateurs font leur maximum pour ramasser au fur et à mesure ces sacs et faire de nos rues et places des endroits agréables pour tous.

Devoir de chacun

Il est du devoir de chacun d'apporter sa contribution pour la propreté et la qualité de notre environnement, ceci par des actes simples et citoyens. Chaque déchet laissé par terre, chaque sac de poubelle déposé en dehors des horaires de ramassage ou non

officiel, est un déchet de trop.

L'action « Ville propre » se poursuivra à l'avenir, permettant de préserver notre cadre de vie commun. **JFB**



Situation malheureusement fréquente autour de containers

Travaux

Passerelle des Rives de la Broye

Annoncée dans la dernière édition du Trait d'Union, la pose de la passerelle, sous réserve des conditions météorologiques, a été reportée en février 2019 pour des questions de délai de fabrication.

La passerelle ne pourra pas être mise en service de suite, étant donné que des travaux d'aménagement aux abords des 2 culées devront encore se réaliser.

Il s'agit de travaux d'aménagement de bancs dans les berges et d'adaptation du trottoir sur la rue de la Boverie.



Place du Marché

Les travaux de réaménagement de la Place du Marché ont débuté le 22 octobre dernier avec trois mois de retard. En cause, la procédure d'obtention du permis de construire qui a été plus longue que prévue ainsi que la planification de travaux archéologiques.

Ce retard du début de travaux ne porte pas de conséquence tant au niveau financier qu'en vue de l'inauguration de l'Abbatiale prévue en mai 2020.

La première étape des travaux se déroule actuellement aux abords Temple notamment par le déplacement de la fontaine vers le centre de la place. Le décapage de l'ancien revêtement suivra en vue de la pose des pavés sur l'ensemble de la place. Cette dernière étant un ancien cimetière, les travaux font l'objet d'un suivi archéologique là où des fouilles sont exécutées notamment pour les

plantations et l'implantation de conduites.

La deuxième étape des travaux succédera dès l'été 2019 côté Café du Marché. **AH**



Travaux sur la Place du Tribunal

LES ACTUALITÉS

Sport week-end

Dans le cadre des missions du secteur jeunesse et intégration, « Sport week-end », porté par un groupe de jeunes de Payerne, a vu le jour.

Celui-ci offre la possibilité aux jeunes de la région de Payerne et alentours de venir pratiquer une activité physique en salle de gym lors des périodes froides. Il était, dans un premier temps, réservé pour les jeunes de 16 à 25 ans. Depuis, l'offre s'est étendue pour les jeunes de 10 à 15 ans.

Il est à retenir de cette année qu'une équipe de foot en salle a eu l'opportunité de participer à un tournoi de street soccer (foot de rue) dans le cadre du « laureus street soccer ». L'équipe a remporté la coupe régionale qui lui a permis de se rendre à la coupe nationale où elle a fini deuxième.

Lors de ces différents tournois, les jeunes ont pu rencontrer Messieurs Ottmar Hitzfeld (ancien entraîneur de foot de l'équipe nationale suisse), Stéphane Chapuisat



Vainqueurs de la coupe régionale du « Laureus street soccer »

et Benjamin Huggel (tous deux anciens footballeurs internationaux suisses).

En nouveauté cette année, « Sport week-end » accueille également les filles de 10 à 25 ans. Les séances de cette catégorie sont réservées exclusivement pour les filles et sont encadrées par des monitrices.

Donc, si tu veux venir faire du sport le week-end en période froide, viens à la Nouvelle Promenade de 14 h 00 – 17 h 00 aux dates suivantes :

Catégorie 10 - 15 ans :

26 janvier 2019, 2 février 2019 ;

Catégorie 16 – 25 ans :

13 et 27 janvier 2019, 3 et 17 février 2019, 24 mars 2019 ;

Catégorie filles 10 – 25 ans :

12 janvier 2019, 16 février 2019, 23 mars 2019.

DB



Activités de «Sport week-end»

RailFair, une aide aux voyageurs de Payerne

Des bénévoles préservent la sérénité dans la gare de Payerne

Depuis août 2018, 15 bénévoles investissent leur temps dans la gare de Payerne.

Le projet « RailFair », mené par les CFF et la Commune de Payerne, cherche à diminuer la violence et le vandalisme dans les gares à travers la prévention. Présents dans 17 gares depuis 2003, les Parrains et Mairaines bénévoles arpentent les espaces de la gare afin d'aider, d'informer et de sensibiliser les utilisateurs de la gare. Ils marquent ainsi une présence dans ce lieu public. Un sentiment de sécurité s'installe auprès des voyageurs grâce à l'omniprésence des Parrains et Mairaines. C'est par binôme qu'ils procèdent à leur ronde à travers la gare. « Nous commençons habituellement par la salle d'attente, ensuite nous faisons un grand tour dans les espaces de la gare, comme par exemple, par le quai de marchandise. Ensuite, nous restons souvent vers le quai n° 1 où nous avons une vue d'ensemble. ».

Mère au foyer, restauratrice, nouveau citoyen Suisse ainsi que 12 autres personnalités forment l'équipe bénévole de Payerne. C'est par leurs compétences personnelles et grâce aux formations proposées par les CFF que les participants apprennent à se confronter à certaines situations délicates. « Des jeunes jouaient au foot au bord des rails, c'est très dangereux ! J'ai dû leur rappeler les dangers qu'ils encourent dans cette situation. Ma mission est de prévenir les dangers et non de pénaliser les voyageurs. » De plus, selon Madame Josefa Jaquet, une des bénévoles actives, « Les différentes formations et les déambulations à la gare me servent dans la vie quotidienne et m'aident à faire évoluer mes compétences sociales. »

Munis de leur uniformes, les Parrains et Mairaines de la gare de Payerne sont prêts à vous accueillir et à vous aider !

DB



Josefa Jaquet, Mairaine de gare



LES ACTUALITÉS

Brandons de Payerne, du 8 au 11 mars 2019

Afin de permettre le bon déroulement des Brandons 2019, la Ville de Payerne sera partiellement, voire totalement fermée à la circulation et au stationnement du vendredi 8 mars dès 19h00 jusqu'au mardi 12 mars à 07 h 00.



Médaille des Brandons 2019

Les usagers sont priés et remerciés de se conformer aux panneaux de signalisation mis en place. Tout véhicule ne respectant pas cette signalisation sera amendé et, si nécessaire, mis en fourrière, ceci bien entendu, aux frais des contrevenants.

Les places du Tribunal et du Marché, la rue du Temple, la Grand'Rue, la rue de Lausanne, la rue de la Gare, la rue des Granges, la rue de Savoie, la rue Derrière Chapelle et la rue du Simplon sont particulièrement concernées

Restrictions de circulation et fermetures des rues

par les restrictions de circulation et parage durant tout le week-end.

Par ailleurs, la Place de la Concorde sera fermée du mercredi 6 au mardi 12 mars 2019 pour permettre l'installation des attractions foraines. La Place Paray-le-Monial et ses alentours (Rue de Lausanne), site du Village des Brandons 2019, seront également interdits au parage du jeudi 7 (dès 07 h 00) au lundi 11 mars.

Samedi 9 mars

Si l'accès au cortège du samedi reste « au bon cœur » des spectateurs comme moyen de paiement, le CDM ne peut que vous sensibiliser à glisser une pièce (grosse ou petite), ou même un billet, dans l'escarcelle des encaisseurs. Le revenu de ce cortège est reversé au fonds « Carnamômes », fonds en faveur des enfants, relève des Brandons. Votre geste, même moindre, pérennise la fête au travers des futures générations. Les enfants vous disent MERCI d'avance !

Dimanche 10 mars

Aucun service religieux n'aura lieu au Temple de Payerne le dimanche 10 mars 2019. Le culte se tiendra à Ressudens (10 h 00).

Le CDM rend la population attentive au fait que l'accès au centre-ville de Payerne (toutes les rues précitées et toute la zone située à l'intérieur de ces rues) sera payant le dimanche 10 mars, dès 09 h 59.

Toute personne (y compris les habitants) souhaitant pénétrer ce périmètre devra s'acquitter de la taxe d'entrée au cortège : adulte > 16 ans : Fr. 13.--, enfant 6-16 ans : Fr. 5.--, enfant < 6 ans : gratuit.

Contact : daie-daie@brandonspayerne.ch

Enfin, le CDM souhaite d'avance s'excuser auprès des habitants de Payerne pour les nuisances sonores ou diverses qui pourraient intervenir lors des Brandons 2019. **CDM**

Nocturnes

Cette année, la SIC est fière d'avoir collaboré avec la Municipalité et de vous présenter votre Ville, vos commerces avec une décoration chaleureuse vous invitant à profiter de cette magie de Noël tout le mois de décembre.

Au son de la musique entraînante, découvrez chaque jour une fenêtre de l'Avent qui s'ouvre dans un commerce membre qui vous propose, à cette occasion, une offre attractive.

Flânez en toute tranquillité et découvrez le large éventail de commerces à Payerne. Lors des nocturnes, le mercredi 19 et le vendredi 21 décembre 2018 jusqu'à 21h00, découvrez la calèche qui se promènera au centre-ville, l'igloo du Père Noël et le grimage pour les enfants ainsi que divers lieux où convivialité et partage sont au rendez-vous!

Merci de votre soutien en consommant local !

Le comité de la SIC vous souhaite de belles fêtes de fin d'année. **SIC**

NOCTURNES DE NOËL A PAYERNE jusqu'à 21h00

LA SIC VOUS INVITE AUX NOCTURNES A PAYERNE
Mercredi 19 & Vendredi 21 Décembre

Les 2 soirs :

- Promenade en calèche
- Maquillage pour les enfants, à la Grand'Hue, réalisé par l'école Lady D
- Madame Clown et ses ballons rigolos
- Bar et restauration

Igloo avec Le Papa Noël et ses Lutins

Places de parc gratuites. Le programme en calèche peut être annulé en cas de mauvais temps. Payerne

Durant les nocturnes, profitez de la prolongation des horaires et de la gratuité de la ligne de bus urbaine de 17 h 00 à 22 h 00 !

LE CALENDRIER

Horaires de fin d'année

Ouverture de l'Administration communale

La Municipalité informe la population que les guichets de l'Administration communale seront ouverts de la manière suivante durant les fêtes de fin d'année :

Semaine du 24 au 28 décembre 2018 :

- Lundi 24 décembre : fermé
- Mardi 25 décembre : fermé
- Mercredi 26 décembre : ouvert de 08 h 00 à 11 h 30
- Jeudi 27 décembre : ouvert de 08 h 00 à 11 h 30
- Vendredi 28 décembre : ouvert de 08 h 00 à 11 h 30

Semaine du 31 décembre 2018 au 4 janvier 2019 :

- Lundi 31 décembre : fermé
- Mardi 1^{er} janvier : fermé
- Mercredi 2 janvier : fermé
- Jeudi 3 janvier : ouvert de 08 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 30
- Vendredi 4 janvier : ouvert de 08 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 30.

Ouverture de la déchetterie et ramassage des déchets

	Déchetterie		Ramassage des déchets	
Lundi	24	décembre 2018	Fermé	Tournée est + Hameaux + Trey
Mardi	25	décembre 2018	Fermé	Pas de ramassage
Mercredi	26	décembre 2018	Ouvert 13 h 30 - 18 h 00	Pas de ramassage
Jeudi	27	décembre 2018	Ouvert 09 h 00 - 12 h 00	Tournée est + Hameaux + Trey
Vendredi	28	décembre 2018	Ouvert 13 h 30 - 17 h 00	Tournée Ouest
Samedi	29	décembre 2018	Ouvert 09 h 00 - 13 h 00	Pas de ramassage
Lundi	31	décembre 2018	Fermé	Tournée est + Hameaux + Trey
Mardi	1 ^{er}	janvier 2019	Fermé	Pas de ramassage
Mercredi	2	janvier 2019	Fermé	Pas de ramassage
Jeudi	3	janvier 2019	Ouvert 09 h 00 - 12 h 00	Tournée est + Hameaux + Trey
Vendredi	4	janvier 2019	Ouvert 13 h 30 - 17 h 00	Tournée Ouest

Le service à la population restera fermé du lundi 24 décembre 2018 au mercredi 2 janvier 2019. Pour les cas d'urgences uniquement, une permanence est assurée le jeudi 27 décembre de 16 h 00 à 19 h 00.

Prochaines manifestations

Mercredi 19 et vendredi 21 décembre 2018

Nocturnes En ville

Samedi 22 décembre 2018

JFX Energy Night Halle des Fêtes

Samedi 5 janvier 2019

Bal du Petit Nouvel An Salle Beaulieu

Vendredi 25 et samedi 26 janvier 2019

Soirée du corps de musique l'Avenir Halle des Fêtes

Samedi 16 février 2019

Bourse vaudoise aux vieux jouets Halle des Fêtes

Samedi 16 février 2019

UBS Kid's Cup Team GYB

Dimanche 3 mars 2019

10 km de Payerne En ville

Du vendredi 8 au lundi 11 mars 2019

Brandons En ville

Samedi 16, dimanche 17, jeudi 21, vendredi 22 et samedi 23 mars 2019

Concerts de la Chanson des Hameaux Hameaux Z'Arts

Dimanche 24 mars 2019

Concours romand des apprenti(e)s fleursites Halle des Fêtes

Vendredi 29, samedi 30 et dimanche 31 mars 2019

Club d'Échecs de Payerne, manches qualificatives des championnats suisses juniors 2019 Halle des Fêtes

Du vendredi 19 au dimanche 21 avril 2019

Brocante de Pâques Halle des Fêtes

GRAND BAL
du Petit Nouvel-An
Samedi 5 janvier 2019
Le Beaulieu - Payerne
des 19h Apéritif et Repas (obligatoire)
des 21h Soirée dansante avec l'orchestre Les Pseudos

Soirée uniquement sur inscription :
076 481 69 51 ou sdpayerne@gmail.com

Organisation: Société de développement et Commission culturelle